

MEOLANS-REVEL LE CLOCHER ET SES ABORDS

Alpes de Haute-Provence

16

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 25 janvier 1944

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Propriété

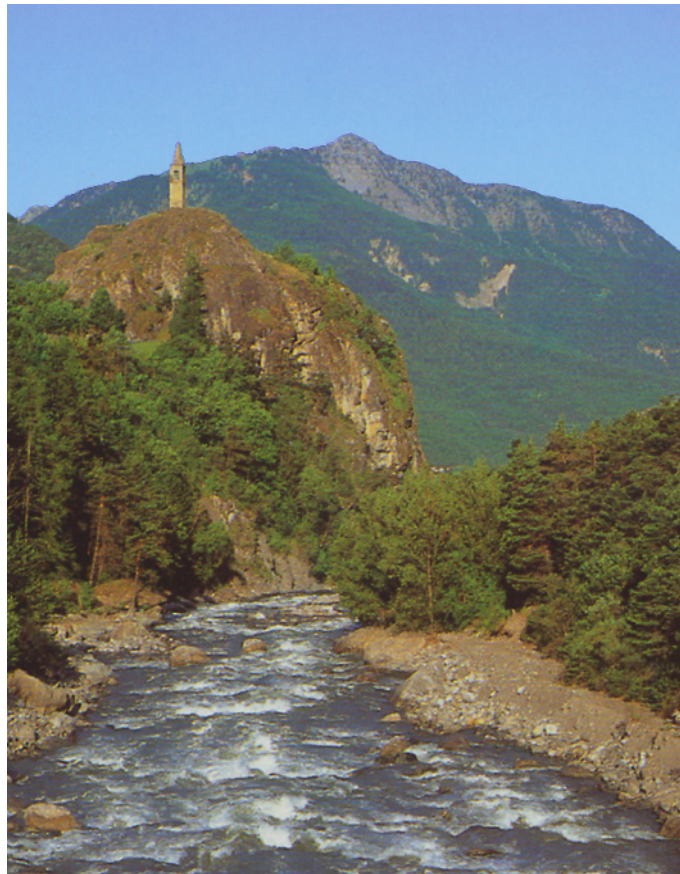
Mixte

Autres sites protégés sur la commune

- Site Inscrit de la vallée de Lavercq : 5 mars 1981

Superficie

6 ha environ



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le village de Méolans est célèbre dans toute la région pour son clocher remarquable car isolé au sommet d'un immense rocher dominant l'Ubaye. Le dit clocher appartient à l'église Saint Julien construite au XVIème siècle et reprise au XIXème siècle.

Etat actuel

Particulièrement spectaculaire depuis la route de la vallée, le site est également intéressant de par sa relation avec le vieux village qui comporte des réhabilitations de qualité et bénéficie de son effet attractif.

Observations

Certaines perspectives depuis la RD 900 (hors site classé) mériteraient d'être dégagées et mises en valeur par des aires de stationnement permettant au minimum la halte photographique.

LOCALISATION ET PERIMETRE

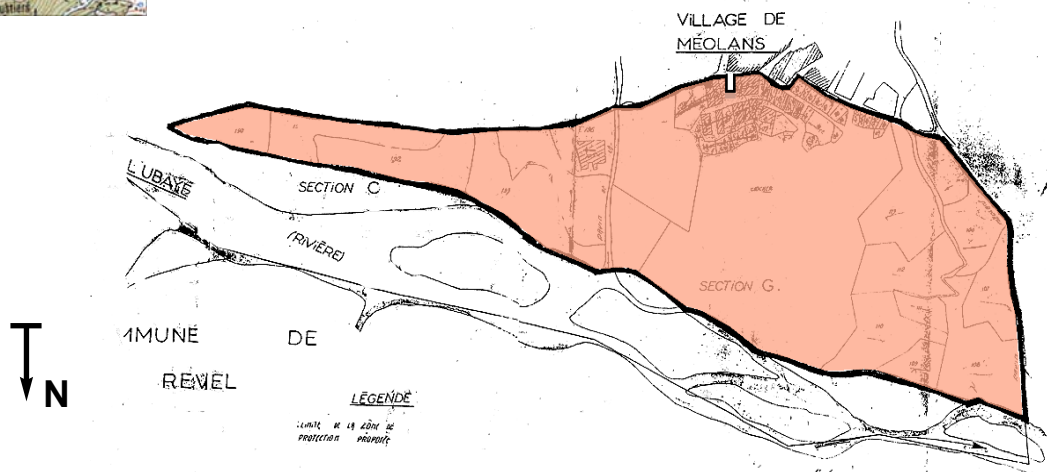
Le site constitué par "le clocher de Méolans et ses abords" à Méolans, comprenant les parcelles cadastrales : n°1 à 6 - 8, n°10 à 13, n°15 à 18, n°70 à 89, n°97 à 103, n°105 à 114, n°190 à 196 de la section G .

(Arrêté du 25 janvier 1944)



SITUATION

CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL

 Périmètre du Site Classé